



SPIP 60-02-27

Bonne année 2015 au SPIP de Soissons !

Un petit historique et rappel de la situation des antennes de Soissons et Château-Thierry jusqu'à fin 2014 pour mieux comprendre le déroulé des événements est nécessaire :

➤ **Antenne de SOISSONS :**

- 2012 : **Tout va bien** : 9 CPIP (4 temps partiels / 5 temps complets), 1 PA.
- Février 2013 : départ d'1 CPIP temps complet, sur concours, **non remplacé**.
- Juillet 2014 : départ d'1 CPIP temps partiel, retour sur détachement, **non remplacé**.

➤ **Centre Pénitentiaire de CHATEAU-THIERRY :**

1 CPIP temps complet depuis 2008 (en 2008, 2 CPIP temps complet sur le CP, mais **départ de l'un des 2, non remplacé**).

Le 1er décembre 2014, le départ du seul CPIP de Château-Thierry, sur réussite d'un concours, a été annoncé pour le **19 janvier 2015**. Ce CPIP cherchant à partir depuis longtemps (concours, demandes de mutation), notre « grande » naïveté nous a fait espérer une certaine anticipation de la hiérarchie.

A tout hasard, **la question des suites de son départ éventuel avait été posée au représentant de l'administration lors du dernier CTS en 2014**. A l'époque il avait été indiqué que des discussions avaient lieu, mais que rien n'était arrêté ...

En effet, la volonté du DFSP, depuis toujours, est de supprimer le SPIP de Château-Thierry (compte tenu, selon lui, de l'inutilité et du manque de rentabilité en terme d'aménagements de peine du SPIP), et de faire intervenir le SPIP de Soissons (déjà en sous-effectif, donc!)

Devant la levée de bouclier de la CGT, le DFSP avait aussi émis la possibilité de créer un 2nd poste, de même que la solution d'une demande de CAP exceptionnelle ; demande dont la réponse dépend de la DAP (CTS du 02/10/2014).

Néanmoins, la priorité n'était pas là, selon lui.

2 mois plus tard, avec le départ effectif du seul CPIP, peut-on désormais parler de priorité ?

Le 06 janvier 2015, 09h30 lors d'une réunion à Soissons avec le DFSP, celui-ci nous a dit "Je suis en colère" (pas tant que nous Monsieur le DFSP !)

Pourtant aucune décision n'est prise concernant le départ du CPIP de Château-Thierry.

En effet, selon le DFSP, l'administration ne sait rien, même le DI ne peut rien ...

La publication de ce poste à la prochaine CAP serait très incertaine et relèverait des arcanes secrètes de la DAP ...

Questionné sur la proposition de ce poste hors CAP traditionnelle, pas de réponse !
Questionné sur la réapparition ou création d'un second poste à Château-Thierry, pas de réponse.

Bref, le flou le plus complet.

Finalement, une sorte de solution d'attente, insatisfaisante à tous les niveaux (SPIP de Soissons, CP de Château-Thierry) est décidée : avec son accord, l'un des CPIP de Soissons va intervenir à 20% sur cette autre antenne (1 jour par semaine). Peut-être 40% ensuite. On ne sait pas.

La journée n'était hélas pas terminée.... **En effet : changement de cap à 15h00.**

Par un appel personnel du DFPSIP, ce CPIP concerné sur Soissons apprend qu'il serait détaché à 100% sur Château-Thierry ! A compter de quelle date ? Comment gérer les effectifs sur le milieu ouvert de Soissons ? Pas de réponse...

Le DPIP (50 % à l'ALIP Soissons, 50% à l'ALIP Saint-Quentin), impuissant, se voit imposer cette décision.

Le 07 janvier 2015, nous avons fait un état des lieux sur Soissons : 917 mesures, 6,6 temps plein : soit en moyenne **138 mesures / temps plein**

Après le départ du CPIP sur Château-Thierry : **augmentation à environ 163 mesures / temps plein**

Au départ en congé maternité d'une CPIP temps plein de Soissons, programmé à compter d'avril 2015 : **augmentation à environ 199 mesures / temps plein**

Au 20 janvier 2015: toujours aucune décision officielle, ni ordre de mission pour le CPIP qui part sur Château-Thierry, alors que différentes dates de départ ont circulé : 19/01/15 ? 21/01/15 ?... et que ce sera finalement le 26/01/15 !

Et pendant ce temps la survie continue à Soissons : 1 PPR en cours, du secrétariat / accueil en remplacement de l'AA à temps partiel, des permanences qui se multiplient mécaniquement et à reprendre au pied levé, des notifications de décisions JAP et SPIP, l'arrivée des contraintes pénales, les REP, l'entretien motivationnel, l'évaluation des personnes, le tutorat...

Combien de temps va durer cette situation incompatible avec les dernières orientations de l'Administration ??????? (RPE et REP)

Combien de temps le SPIP de Soissons va-t-il encore trinquer ?

A Liancourt, le 20/01/2015